

MTI FRANCE SA CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CONDITIONS D'ACCEPTATION DU CONTRAT

- 1.1 Les offres MTI France sont valables 30 Jours. La conclusion de tout contrat est subordonnée à l'acceptation par l'acheteur des conditions énoncées aux présentes.
- 1.2 En aucun cas MTI France ne fait référence ni n'accepte de se conformer aux conditions générales d'achat de l'acquéreur. L'acceptation de la commande par MTI France ne pourra résulter que de l'envoi d'un accusé de réception de commande; toutefois la commande Sera réputée acceptée 10 jours après sa réception par MTI France.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

- 2.1 Le contrat est constitué par ordre de priorité décroissant :
 - 2.1.1 des conditions particulières contenues dans l'offre de MTI visées par le bon de commande ;
 - 2.1.2 des présentes conditions générales.

Aucun autre document ne saurait être pris en considération au regard des obligations régies par les présentes. Notamment, aucune condition générale ou spécifique d'achat figurant dans les documents envoyés ou remis par l'Acquéreur ne pourra s'intégrer aux présentes. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

3. DOCUMENTATION

- 3.1 MTI FRANCE fournit à l'acheteur les manuels utiles pour permettre la mise en service et l'utilisation des produits vendus et des logiciels fournis.

4. L'INSTALLATION

- 4.1 L'installation (hardware ou software) n'est pas incluse dans le prix de vente des produits.
- 4.2 Les coûts d'installation sont indiqués pour chaque élément dans le tarif. Le montant minimum de facturation est de 450 euros. L'installation peut aussi être proposée selon un devis (temps passé). Un forfait pour tenir compte de multiples produits à installer sur un même site peut être établi par demi-journée, par journée.
- 4.3 Le Service Clients de MTI détermine avec l'utilisateur les dates d'installation. Il peut réaliser des installations en dehors des heures ouvrées. Un surcoût sera alors appliqué dans les cas suivants :
 - 4.3.1 25 % du coût d'installation pour une intervention après 17h30 ou le samedi dans la journée ;
 - 4.3.2 50% du coût d'installation pour une intervention le samedi après 17h30 ou le dimanche dans la journée ;
 - 4.3.3 100% du coût d'installation pour une intervention un dimanche ou jours fériés après 17h30.

5. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

- 5.1 Jusqu'au complet paiement du prix en principal et intérêts de retard, les produits vendus par MTI France resteront entière propriété de MTI France.
- 5.2 En cas de non-paiement, MTI FRANCE sera en droit de reprendre le matériel et les logiciels, le contrat de vente se trouvant de plein droit, et en tant que de besoin, résolu. Cette reprise de possession n'est pas exclusive d'autres procédures judiciaires que MTI FRANCE pourra exercer.
- 5.3 En cas de refus de restitution des matériels ou logiciels par le client, MTI FRANCE pourra en reprendre possession sur simple autorisation du Président du Tribunal de Commerce de Paris rendue par Ordonnance de référé.

6. TRANSFERT DU CONTRAT

- 6.1 L'acheteur ne pourra transférer tout ou partie de ce contrat, couvert par les présentes conditions générales de vente, sans l'accord écrit préalable de MTI FRANCE.

7. LIVRAISON ET TRANSFERT DES RISQUES

- 7.1 Les délais de livraison indiqués par MTI FRANCE ne sont fournis qu'à titre indicatif et en toute bonne foi. MTI FRANCE ne pourra être tenue pour responsable de tout retard de livraison ni envers l'acheteur ni envers les tiers. Toutefois, si un mois après une mise en demeure restée infructueuse, pour tout autre cause qu'un cas de force majeure, les matériels et logiciels- objet de la vente - n'ont pas été livrés, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'acheteur sans pour autant pouvoir se prévaloir d'indemnités ou dommages et intérêts.
- 7.2 Pendant le transfert des matériels et logiciels et jusqu'à leur livraison, MTI France et ses assureurs dégagent le client de toute responsabilité en cas de perte ou de dommage subi par les matériels et logiciels à la condition expresse que le client fasse à la livraison et conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce toutes réserves utiles à la conservation du recours de MTI France et ses assureurs contre le transporteur. Ces réserves devront être portées à la connaissance de MTI France dans un délai de 3 jours ouvrés par lettre recommandée avec accusé de réception.
- 7.3 Le transfert des risques a lieu à la livraison. L'acquéreur s'oblige à assurer le matériel et la valeur du logiciel à leur valeur d'acquisition et à en justifier à tout moment.

8. FACTURATION, CONDITIONS DE PAIEMENT ET MODE DE REGLEMENT

- 8.1 La facturation sera faite en 2 exemplaires, avec livraison F.O.B Origin. Le paiement intervient 30 jours à partir de la date de facture par chèque ou virement. Les paiements en retard pourront faire l'objet d'un intérêt de retard équivalent à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi que l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros.

9. TAXES

- 9.1 Les prix s'entendent en Euros. Ils sont indiqués hors taxes et sont majorés du taux de TVA applicable à la date de livraison et d'exécution de la prestation. Les frais de douane sont à la charge de l'acquéreur.

10. FORCE MAJEURE

- 10.1 Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat. Si les cas de force majeure ont une durée supérieure à trois mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord entre les parties, sans que cette résiliation n'ouvre droit à indemnités de part ni d'autre.
- 10.2 De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par les juridictions françaises:
- 10.2.1 Blocage même non généralisé des moyens de transport ou d'approvisionnement ;
 - 10.2.2 Catastrophes naturelles telles que tremblements de terre, tempêtes, inondations, foudre ;
 - 10.2.3 Tout évènement à caractère social ou politique, notamment les conflits du travail ayant des répercussions dans l'entreprise de MTI FRANCE ou de ses fournisseurs ou au niveau local, national, ou international.

11. ANNULATION DE COMMANDE

- 11.1 En dehors de l'annulation possible sans indemnités relative à l'article 10, l'acheteur pourra annuler sa commande par lettre recommandée avec accusé de réception jusqu'au moment de la livraison, avec l'accord de MTI FRANCE et sous réserve du paiement d'une indemnité forfaitaire de 20 % du prix de vente H.T. MTI France se réserve également le droit d'annuler son offre dans les 10 jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

12. MODIFICATION

- 12.1 En application des présentes conditions générales de vente, tout contrat souscrit par MTI FRANCE ne pourra être modifié ni prendre fin oralement. Toute modification du contrat ou des conditions générales de vente ne sera réputée valable qu'après avoir été confirmée par écrit à MTI FRANCE et acceptée par elle par écrit.

13. LICENCES

- 13.1 Le cas échéant, l'acheteur prendra en charge l'obtention de licences ou permis nécessaires à l'importation dans le pays de l'acheteur ou utilisateur final à partir de la France.

14. LIMITATION

- 14.1 La loi des Etats-Unis d'Amérique interdit la fourniture des produits couverts par les présentes conditions générales de vente à des pays autres que ceux ayant reçu une licence d'importation à cet effet.

15. GARANTIE CONSTRUCTEURS OU EDITEURS

- 15.1 Les matériels et logiciels bénéficient de la garantie du constructeur ou de l'éditeur dans les limites de celle-ci.

16. LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

- 16.1 De manière expresse, les parties conviennent que MTI FRANCE est soumise à une obligation de moyens pour l'exécution des obligations prévues par le présent contrat. MTI FRANCE ne sera en aucun cas responsable envers le ou les clients et tiers pour des dommages directs, accessoires, indirects, causés par le produit vendu, tels que par exemple, les pertes de données. En toute hypothèse, au cas où l'exonération de responsabilité ci-dessus viendrait à ne pouvoir recevoir application en raison d'une disposition impérative de la loi, la responsabilité de MTI FRANCE pour tous dommages ne pourrait excéder le montant des sommes que MTI FRANCE aura effectivement perçu par produit ou service fourni ou à fournir ayant causé le dommage.

17. DISPOSITIONS GENERALES

- 17.1 En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes. Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une Loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leur force et leur portée. Pour l'exécution du présent contrat, chaque partie élit domicile aux adresses sus-indiquées dans les présentes.

18. LOI ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

- 18.1 Tous litiges nés du contrat couvert par les présentes conditions générales de vente seront soumis au Tribunal de Commerce de VERSAILLES. Le présent contrat est régi par le droit français à l'exclusion de tout autre.